



Menaces DRH auprès du CE

Par **Marinegrisada**, le **20/03/2013** à **13:42**

bonjour,

Les membres du CE, DP CHSCT ont tous reçu le rapport de l'inspection du travail concernant les diverses plaintes des salariés. (Rapport transmit par notre direction, c'est d'ailleurs ce que l'inspecteur demande à la fin du courrier) .

Les membres du CE, DP, CHSCT en on parler et l'on diffuser par mail privé aux salariés qui le souhaitaient

Notre DRH vient de nous avertir que nous n'avions pas le droit de diffuser ce courrier et qu'il prendrait des sanctions envers la ou les personnes qui ont diffusé ce courrier.

Que pouvons faire ? Avons nous commis une erreur ?

merci de votre réponse